

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 11 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze septembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sauvillers-Mongival sous la présidence de Monsieur PELTIEZ Gilles, Maire.

Etaient Présents : Mr PELTIEZ Gilles, Mr WABLE Vincent, Mr VATIN Dominique, Mme LANGEVIN Michèle, Mme FRENOY Christiane, Mr BACHELLEZ Francis, Mr SOYEZ David, Mr ROGER Nicolas, Mr PELTIEZ Christophe, Mr PINARD Jean-Michel,

Absent : Mr FAVRESSE Sylvain

Point sur les travaux :

Logement communal :

Après la visite du logement communal, les conseillers ont décidé de faire un grand nettoyage voir peut-être la mise en peinture des lieux avant de louer l'appartement.

Horaire de Mme DAMADE :

Suite à la semaine des 4 jours d'école et à la suppression des T.A.P. (temps d'activité périscolaire) Mme Damade est inoccupée pendant une heure par semaine.

Le conseil décide que le nettoyage du logement communal sera effectué par Mme DAMADE. Ses heures seront à revoir en début d'année 2018.

Reliure registre d'état-civil

Le maire expose aux membres du conseil que les registres d'état-civil de la commune ne sont pas reliés ou sont endommagés par le temps. Les reliures des actes d'état-civil de la commune (naissances, mariages et décès) sont obligatoires et regroupent une ou deux décennies par livre. Il présente des devis concernant ses travaux dont l'imprimerie SEDI à Uzès pour un montant de 153,00 HT par décennie et l'atelier de reliure Frédérique Deranty à Chuignolles d'un montant de 111,00 TTC pour deux décennies par ouvrage.

Le devis de l'atelier de Reliure Frédérique Deranty a été retenu et le conseil décide de prévoir au budget 2017 de relier 80 ans.

Fête locale – réderie 2018

La fête se déroulera le 2eme dimanche de juin avec réderie le dimanche

Règlement de la salle des fêtes

Suite au passage de la commission de sécurité, la commune a dû effectuer des contrôles de luminaires de secours, des extincteurs et nommé un responsable de sécurité. Mr PINARD Jean-Michel a été nommé responsable de la sécurité de la salle des fêtes.

Information et questions diverses :

Effraction en mairie : la porte de la mairie a été fracturée en juin dernier, la commune n'a constaté aucun vol à l'intérieur. La partie fracturée de la porte a été remplacée et remboursée intégralement par les assurances AMP.

Ordinateur école : L'ordinateur de l'école ne fonctionne plus. Un devis sera demandé à PC@dom

Ecole d'Ailly-sur-Noye : classe des « ULYSSE »

2 enfants de la commune fréquentent la classe des « Ulysse » à Ailly sur Noye. La commune doit verser 510 € par enfant pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

Défibrillateur : Des renseignements vont être pris pour l'installation d'un défibrillateur ainsi qu'une formation pour son utilisation.

Eclairage public : Un lampadaire supplémentaire sera installé rue de Moreuil